ARRÊTÉ
DU PARLEMENT,

Toutes les Chambres aſſemblées, les Pairs y ſéant.

Du 25 Septembre 1788.

LA COUR a arrêté que M. le Premier Préſident ſera chargé de ſe retirer par-devant le Roi, à l'effet de lui repréſenter que ſon Parlement, animé de zele pour ſon ſervice & d'amour pour la juſtice, ne peut ſe diſpenſer de le ſupplier de permettre à ſon Parlement de continuer, pendant le tems des Vacations préſentes, le ſervice ordinaire, à l'effet de venir au ſecours des Sujets du Roi, & de faire ceſſer des maux qu'ils ont éprouvés par l'interruption forcée de l'adminiſtration de la Juſtice.

Case
FRC
6384

Arrêté dudit jour.

La Cour a arrêté que le Roi ſera très-humblement ſupplié de rendre la liberté aux Magiſtrats & Officiers inférieurs & aux Citoyens de tous les Ordres de la ſociété qui peuvent ſe trouver encore dans les Priſons d'Etat ou éloignés de leur domicile, à l'occaſion des derniers troubles dont le Roi veut éteindre le ſouvenir.

De rendre juſtice à tous ceux de ſes Sujets ſur la fidélité deſquels on a voulu élever des nuages, & qui ſe trouvent, par l'effet des intrigues miniſtérielles, privés de leur état & dignité, comme auſſi de rétablir les nobles & généreux Militaires, que la pureté & la délicateſſe de leurs ſentimens ont forcés de ſe démettre de leurs emplois.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

875